

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

**OBJET : ARRETE PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE STATIONNEMENT
INTERDIT AVENUE DE LA FABRIQUE**

Monsieur le Maire de la Commune de Castelnaud de Guers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1. et suivants,

Vu le code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de l'entreprise DEBELEC PEZENAS pour occuper la voirie afin d'effectuer un terrassement ENEDIS bénéficiaire SOURINTHA

ARRETE

Art 1: L'entreprise DEBELEC PEZENAS est autorisée à occuper la voirie avenue de la Fabrique.

Art 2 : La présente autorisation est délivrée pour le **lundi 16 janvier 2023 de 8h à 18h jusqu'au vendredi 27 janvier 2023.**

Art 3 : La circulation sera alternée manuellement par l'entreprise chargée des travaux et le stationnement sera interdit.

Art 4: Monsieur le Maire de Castelnaud de Guers, Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Castelnaud de Guers le 02 janvier 2023



Didier MICHEL